

Arrêté ministériel n° 2019-613 du 19 juillet 2019 modifiant l'arrêté ministériel n° 2018-1089 du 21 novembre 2018 relatif aux conditions de fonctionnement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	19 juillet 2019
Publication	Journal de Monaco du 26 juillet 2019 ^[1 p.3]
Thématiques	Établissement public ; Apprentissage et Formation professionnelle ; Professions médicales et paramédicales

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/07-19-2019-613@2019.07.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 23 juillet 1929 instituant une école d'infirmières professionnelles, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.977 du 28 août 1987 relative à l'école d'infirmières du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2018-1089 du 21 novembre 2018 relatif aux conditions de fonctionnement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ;

Article 1er

Voir l'annexe IV de l'arrêté ministériel n° 2018-1089 du 21 novembre 2018.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 juillet 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8444>